

À VOS MARQUES, PRÊTS, DÉMAT !

LE SAVIEZ-VOUS ?

POUR
2,5 milliards
de factures émises
chaque année

SEULEMENT
15%
de factures
électroniques

...DE PLUS

7% des factures
sont perdues chaque année

5% du chiffre d'affaires
est consacré à la gestion de documents papiers

ET SI ON COMPARAIT !

Facture papier

Facture électronique

23 euros
coût de traitement
d'une facture émise
et reçue

12,5 euros
coût de traitement
d'une facture émise
et reçue

8,6 jours
pour comptabiliser
et approuver une
facture

1,7 jours
pour l'ensemble
du cycle de la
facture

30%
temps consacré à
la saisie manuelle

41%
réduction du
temps de travail

POURQUOI OPTER POUR UN LOGICIEL DE DÉMATÉRIALISATION ?



ET L'ASPECT LÉGAL DANS TOUT ÇA ?

2024

Toutes les entreprises ont l'obligation de **RÉCEPTIONNER** les factures électroniques.

Les **grandes entreprises** ont l'obligation d'**ÉMETTRE** des factures électroniques et les **DÉPOSER** sur une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP).

2025

C'est au tour des **ETI** de prendre le même chemin.

2026

Et pour finir les **TPE, PME et Micro-Entreprises** suivront ce tournant.

LA DÉMATÉRIALISATION N'EST PLUS UN CHOIX
vous avez tout à gagner à préparer dès maintenant ce virage !

GLOBAL PARTNER
Votre bureau connecté à 360°